

■ Pays du Pilat

SAINT-GENEST-MALIFAUx | La médiathèque Graine de culture propose deux rendez-vous fin juin et début juillet dans le cadre de l'animation Micro-folie.

La médiathèque en Microfolie

Dimanche 29 juin, à 17 heures au cinéma Jules-Verne, une animation gratuite permettra au public de découvrir la plus grande compagnie de danse contemporaine d'Australie : la Sydney dance company, fondée en 1969. Elle présentera deux pièces aux contours très différents, mises en scène par les chorégraphes Rafael Bonachela et Melanie Lane : *Twofold* et *Love lock*. Mercredi 2 juillet, place au spectacle pour les plus jeunes. La Communauté de communes, en partenariat avec Butter note, propose un conte musical et imagé *Azalée*. Rendez-vous à 16h45 à la médiathèque Graine de culture. Cette animation gratuite est destinée aux enfants à partir de 6 ans. Le nombre de places étant limité, il est conseillé de réserver. Partez en périple avec Azalée, une jeune enfant joyeuse et insouciant. Azalée traverse un voyage initiatique où, en affrontant une chimère née de la peur, elle révèle l'importance des émotions



et du lien humain dans le passage à l'âge adulte. Ce théâtre d'ombres en musique, de Marie Ginestière et Marion Roger, tout en douceur et en poésie, vous emmènera de l'enfance à l'âge adulte. Un conte onirique pour éveiller les émotions, faire grandir notre enfant intérieur... et rêver ensemble. Jusqu'au 13 juillet, venez découvrir

une collection d'œuvres autour de la thématique du sport, spécialement créée lors des JO de Paris 2024, à la médiathèque les mardis, de 16 heures à 18h30. La collection présente des œuvres issues du musée olympique de Lausanne mais pas seulement. Elle vous fera vibrer grâce à des extraits de grands évènement sportifs. Cette animation est également gratuite. ■

TARENTEAISE

Nouveau commerce. - Le food truck Bear burger s'installe à Tarentaise les jeudis, à partir de 16h30. Infos et réservations au 07.66.61.85.93.

BOURG-ARGENTAL

Concerts. - À l'église de Bourg-Argental, le 21 juin à 11 heures, les cuivres de l'école de musique ; à 18 heures, la chorale Les chœurs Bourguaisans à l'église de Saint-Sauveur ; le 22, à 15 heures, la chorale Les chœurs Bourguaisans.

Tennis. - Le tournoi open du Tennis-club bourguaisan a rassemblé 106 joueurs (25 dames et 81 hommes). Miss Loire, Cynthia Blacha, est venue encourager les joueurs lors des finales.

Cinéma. - *Partir un jour*, (1h31) vendredi 20 à 9h30, café-ciné ; à 20h30, suivi d'un karaoké ;

dimanche 22 à 17h30 ; *Bergers* (1h54) vendredi 20 à 15 heures ; *Le venue de l'avenir* (2h06), samedi 21 et lundi 23 à 20h30 ; *Les musiciens* (1h42), dimanche 22 à 20 heures, lundi 23 à 18 heures ; *The Shameless*, interdit aux moins de 12 ans, (1h56) ,mardi 24 à 20 heures en VOST.

SAINT-GENEST-MALIFAUx

Vide-greniers. - Organisé par la commission municipale d'animation dimanche 6 juillet, rue Jean-Meunier, devant le cinéma, de 8 à 18 heures. Emplacement à 9 euros les 3 mètres linéaires.

Les sommes perçues sont reversées au Centre communal d'action sociale (CCAS). La buvette et la petite restauration seront tenues par les classards. ■

PRATIQUE | Annonces légales et judiciaires

DELTAGRO EXPORT

S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 10 004 200 €
Siège social : 197 route de Charlieu
ROANNE (Loire)
R.C.S. : ROANNE 442 807 103

Modification

Le conseil de surveillance du 20 mars 2025 de la société, a pris acte de la démission de Mme Séverine BRETON de ses fonctions, de membre du Directoire à compter du 29 janvier 2025.
Dépôt légal : R.C.S. ROANNE.
LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE

JURIPAJO

S.A.S. au capital de 1 000 000 €
Siège social : ANDREZIEUX BOUTHEON (Loire),
ZA des Murons - rue Jules Vêdrines
R.C.S. SAINT ETIENNE 751 076 084

TRANSFORMATION

Par A.G.E. du 23 mai 2025, les actionnaires de la société ont décidé de :
1°) transformer, la société en S.A.R.L.
2°) de nommer aux fonctions de co-gérants : Monsieur Joël BOUCHUT, demeurant à GRAMMOND (Loire), 9 Impasse du Tilleul - Le Chambon et Monsieur Richard BOUCHUT, demeurant à MARCENOD (Loire), 136 Route du Moulin.
Aucune modification n'a été apportée à la dénomination, l'objet, la durée et le siège social.
Anciennes mentions : Forme : S.A.S ; Président : Monsieur Joël BOUCHUT ; Directeur Général : Monsieur Richard BOUCHUT - Commissaire aux comptes titulaire : « EUREX AUDIT ».
Nouvelles mentions : Forme : S.A.R.L. ; Capital : 1 000 000 € divisé en 833 332 parts sociales ; co-gérants : Monsieur Joël BOUCHUT et Monsieur Richard BOUCHUT, ci-dessus désignés - Commissaire aux comptes titulaire : « EUREX AUDIT ». Inscription modificative et dépôt légal : R.C.S. SAINT ETIENNE.

DELIA IMMOBILIER

S.C.I. au capital de 1 000 €
Siège social : SAINT ETIENNE (Loire)
24 rue Albert Poÿlo
R.C.S. : SAINT ETIENNE 800 383 846

Transfert du siège social

L'A.G.E. en date du 27 mai 2025, de la société, a décidé de transférer son siège social à SAINT ETIENNE (Loire) 34 rue José Frappa, et ce avec effet au 27 mai 2025.
Inscription modificative et dépôt légal : R. C.S. SAINT ETIENNE.

LA GERANCE,

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Dominique MAUBERT-DELAMORINIERE, Notaire Associé de la Société à Responsabilité Limitée «NOTAIRES SAINT JUST SAINT RAMBERT», titulaire d'un Office Notarial à SAINT JUST-SAINT RAMBERT (42170) 4 Place de la République, CRPCEN 42056, le 6 juin 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens pure et simple tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du Code civil entre:

Monsieur Patrick Marc Gérard **SOULIER**, responsable de chantier électromécanique, et Madame Christine Josiane **FAURE**, responsable AESH, demeurant ensemble à SAINT JUST SAINT RAMBERT (42170) 4 impasse du Chant du Merle. Monsieur est né à CHAZELLES-SUR-LYON (42140) le 10 mai 1964. Madame est née à SAINT-ETIENNE (42000) le 22 octobre 1965. Mariés à la mairie de SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT (42170) le 7 juin 1985 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

SOGID

Société Civile Immobilière
Au capital de 15.244,90 €
Siège Social 2 rue des Poilus
42400 SAINT-CHAMOND
RCS ST ETIENNE : 411611759

Changement de gérant

M. Gilles DEGACHES demeurant à RO-CHEMAURE (07400) 2 Place de la Mairie est seul gérant de la société par suite du décès de M. Yves DEGACHES. Dépôt au RCS de ST-ETIENNE.

Pour Avis
La gérance.

GAEC DU COLLENON

Société civile en cours de liquidation
Capital de 89.550 €
Siège social: 232 Route des Etangs Mulets
42320 CELLIEU,
341 683 456 RCS ST-ETIENNE

Liquidation

Suivant délibération en date du 31/12/2024 à CELLIEU (Loire), les associés du GAEC DU COLLENON ont approuvé les comptes définitifs de liquidation arrêtés au 31/12/2024, constaté et prononcé la clôture de la liquidation avec effet du même jour, puis donné quitus et déchargé de leur mandat les liquidateurs.

➔ Une question ?

Appelez Pauline au
04 77 92 80 30
ou envoyez un mail à
legales@paysansdelaloire.fr

PHALANX GESTION

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 19, rue de la République
42530 ST GENEST LERPT
501 997 753 RCS SAINT-ETIENNE

Modifications

Aux termes d'une décision en date du 15/06/2025, l'associé unique a décidé les modifications suivantes à compter du 01/07/2025:

Article 2-Objet: «La Société a pour objet en France et à l'étranger, l'activité de Holding Animatrice, savoir:

- La propriété, l'acquisition et la gestion, pour son propre compte exclusivement, de toutes valeurs mobilières et autres droits sociaux lui appartenant dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères, commerciales, industrielles, financières ou civiles, la souscription de tout contrat d'assurance ou contrat de capitalisation;
- La participation active à la définition et à la conduite de la politique du groupe et le contrôle des filiales;
- L'exécution de services spécifiques, notamment administratifs, juridiques, comptables, financiers et immobiliers;
- L'exercice de mandats sociaux au sein des filiales;
- La propriété, l'acquisition et la gestion, pour son propre compte exclusivement de tous biens et droits immobiliers;
- La réalisation de toutes opérations compatibles avec cet objet, s'y rapportant et contribuant à la réalisation;

Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué.»
Article 3-Dénomination: «La dénomination de la Société est PHALANX CAPITAL».
Article 4-Siège social: «Le siège social est fixé à SAINT ETIENNE (42000) - 5 Rue Mi-Carême.»
Les articles 2-3-4 des statuts ont été modifiés en conséquence et il a été procédé à une refonte totale des statuts.
Mention en sera faite au RCS de SAINT-ETIENNE

Par arrêté ministériel du 14 décembre 2023, le tarif annuel 2024 des annonces légales est calculé au caractère. Il est fixé à 0,187 euros HT le caractère pour le département de la Loire. Les avis de constitution, de liquidation, clôture de liquidation, procédures collectives, les logos et entêtes font l'objet d'une tarification au forfait. Ces tarifs ne peuvent faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

Vous souhaitez que des infos sur votre commune soient diffusées dans le journal



Devenez correspondant !

Manifestez-vous au
04 77 92 80 30



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE relative au projet de classement des Hautes Chaumes du Forez au titre des sites sur les départements de la Loire et du Puy-de-Dôme

Une enquête publique d'une durée consécutive de 30 jours sera ouverte du **vendredi 13 juin 2025 à 9h30 au samedi 12 juillet 2025 à 12h** sur le territoire des communes de Saint-Anthème, désignée siège de l'enquête, Valcivières, Job, Vertolaye, Saint-Pierre-la-Bourlhonne, Le Brugeron, Grandrif, dans le département du Puy-de-Dôme, et de La Chambonie, Chalmazel-Jeansagnière, Sauvain, Saint-Bonnet-le-Courreau, Roche-en-Forez, Lérigneux, dans le département de la Loire, afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration de la décision de classement du site. Le projet a pour objectif de protéger ce périmètre sur la base des critères historique et pittoresque.

Pendant toute la durée de l'enquête, le **dossier d'enquête**, présenté par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, qui comprend une note de présentation, la mention des textes régissant l'enquête, un rapport de présentation comportant une analyse paysagère, historique du site, complété d'une annexe rappelant l'ensemble des textes applicables aux sites classés, les plans de délimitations du site sur cartes IGN au 1/25000 et sur les plans cadastraux, les avis des communes, ainsi qu'un **registre d'enquête** à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront, gratuitement, mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture, **en mairie de** :

- Chalmazel-Jeansagnière du mardi au vendredi : 9h-12h;
- Sauvain les lundi, mardi et vendredi : 9h-12h;
- Saint-Bonnet-le-Courreau les mardi, jeudi et vendredi : 9h15-14h15;
- Roche-en-Forez les mercredi : 13h-16h et jeudi : 9h-12h30;
- Lérigneux le lundi : 9h-12h;
- La Chambonie les lundi et mercredi : 8h-12h;
- Saint-Anthème du mardi au samedi : 8h30 – 12h;
- Valcivières les mardi et vendredi : 9h-12h et 14h-17h ; Jeudi : 14h-17h;
- Vertolaye les lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h- 12h et 14h30-17h, le mardi : 9h-12h;
- Job les lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h30 ; les jeudi et samedi : 9h-12h;
- Saint-Pierre-la-Bourlhonne le lundi : 10h-12h ; mardi : 15h30-17h30 ; mercredi :10h-12h ; jeudi :15h30-17h30;
- Le Brugeron du lundi au vendredi : 9h-12h
- Grandrif les lundi et jeudi : 14h-16h ; le mardi : 9h30-11h30.

 Le dossier sera également consultable sur un poste informatique à la Préfecture du Puy-de-Dôme, à Clermont-Ferrand, Bureau de l'Environnement, bâtiment ASSAS, 5ème étage, du lundi au jeudi 8h15-16h ; le vendredi, 8h15-15h30, et sur les sites www.puy-de-dome.gouv.fr (rubriques publications-enquêtes publiques-2025), www.loire.gouv.fr (rubriques publications-enquêtes publiques-autres enquêtes) et <https://www.registre-numerique.fr/classement-site-hautes-chaumes-forez>

Monsieur Jean-Christophe PEUREUX, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à disposition du public, pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales, en mairie de :

- **Saint-Anthème les vendredi 13 juin de 9h30 à 12h et samedi 12 juillet de 9h à 12h**
- **Sauvain le lundi 16 juin de 9h30 à 12h**
- **Job le mercredi 18 juin de 14h30 à 17h**
- **Saint-Pierre-la-Bourlhonne le jeudi 26 juin de 15h30 à 17h30**
- **Chalmazel-Jeansagnière le mercredi 2 juillet de 9h30 à 12h**
- **Vertolaye le vendredi 4 juillet de 14h30 à 17h;**
- **Roche-en-Forez le jeudi 10 juillet de 9h30 à 12h.**

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront aussi être inscrites sur le registre ouvert à cet effet dans les mairies sus-mentionnées aux jours et heures habituels d'ouverture ; adressées par correspondance, au siège de l'enquête, à : Mairie de Saint-Anthème, à l'attention de Monsieur Jean-Christophe PEUREUX, commissaire-enquêteur, enquête publique Hautes Chaumes du Forez, 63660 SAINT-ANTHEME, formulées sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/classement-site-hautes-chaumes-forez> ; adressées par voie électronique à classement-site-hautes-chaumes-forez@mail.registre-numerique.fr

chaumes-forez@mail.registre-numerique.fr
 Les observations devront parvenir au plus tard le 12 juillet à 12h.
 Ces observations reçues par voie électronique seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.
 Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans les mairies où s'est déroulée l'enquête, à la Préfecture du Puy-de-Dôme, Bureau de l'Environnement, et sur les sites sus-mentionnés.

La personne responsable du projet est M. Romain BRIET, inspecteur des sites de la Loire, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Service Mobilité Aménagement et Paysages, auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être demandées : Tel : 07 61 16 66 74 ou par mail sitesclasses42.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr
 La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un classement prononcé par un décret en Conseil d'Etat. L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Premier Ministre.

SCI PRESTIGIA Avis de constitution

Avis est donné de la constitution une Société Civile Immobilière dénommée : **SCI PRESTIGIA**
Objet social : - L'acquisition, la propriété, la mise ne valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous bien ou droits immobiliers;
 - La vente, exceptionnelle, de toute ou partie de ces biens.
Siège social : 11 Route de Platon 42400 SAINT-CHAMOND
Capital : 500 euros, divisé en 500 parts sociales de 1€ chacune, toutes attribuées à l'associé unique.
Gérance : Mr BOUABDALLAH MEHDI, représentant légal de la SAS CMB INVEST
Durée : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS de SAINT-ETIENNE

ANNONCES LÉGALES

Une question ?

Appellez Pauline au
04 77 92 80 30

ou envoyez un mail à
legales@paysansdelaloire.fr

BIO AGRI Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros Siège social : 49 Route de Saint-Etienne 42110 FEURS 528 747 132 RCS SAINT ETIENNE Modification du capital

Par PV des décisions de l'associée unique en date du 04 Juin 2025, après avoir constaté que le capital social était entièrement libéré, il a été décidé de l'augmenter de 400.000 euros pour le porter de 100.000 euros à 500.000 euros, par élévation de la valeur nominale des 1.000 actions ordinaires existantes de 100 euros par action à 500 euros par action.
 Modification au RCS de SAINT-ETIENNE

SARL 2 J Au capital de 10 000 € 30 Impasse Eugène Claudius Petitt 42 000 Saint Etienne 444 274 575 RCS SAINT ETIENNE

Transfert du siège social
 Le 10 janvier 2021, par acte SSP, il a été décidé de transférer le siège social au 36 rue du Onze Novembre 42000 Saint Etienne à compter du 10 janvier 2021.
 L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
 La nouvelle adresse du gérant est : 46 rue Saint Isidore 69003 Lyon
 Mention en sera faite au RCS de Saint Etienne
 Pour avis

POLE SANTE VICTOR HUGO Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Baptiste RIGAUD, Notaire de la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée« OFFICE NOTARIAL DE LA TALAUDIERE », titulaire d'un Office notarial à LA TALAUDIERE, 38 rue Victor HUGO, le 7 mai 2025, enregistré à SAINT-ETIENNE 1, le 7 mai 2025, a été constituée une société civile de construction-vente ayant les caractéristiques suivantes :
 Forme de la société : Société civile d'attribution.
 La Société a pour objet :
 La construction (après démolition des bâtiments existants le cas échéant) et l'aménagement d'un ensemble collectif à usage professionnel médical et paramédical (excluant toute habitation) tel que défini dans le règlement d'associés ci-annexé et en vue de sa division par fractions destinées à être attribuées en propriété ou en jouissance aux associés.
 La gestion et l'entretien de cet ensemble jusqu'à la mise en place d'une organisation différente.
 Et ce, soit au moyen des appels de fonds effectués auprès de ses associés, de ses capitaux propres, de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.
 La faculté de donner caution hypothécaire, en application de l'article L 212-7 du Code de la construction et de l'habitation, pour la garantie des emprunts contractés par les associés, pour leur permettre de satisfaire aux appels de fonds de la société nécessaires à la réalisation de l'objet social.
 Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
 La raison d'être de la société est de favoriser des actions en commun basées sur la réalisation de l'objet social en se dotant des moyens nécessaires à leur accomplissement. Il s'agit d'assurer la pérennité de celle-ci à travers ces actions, ainsi qu'un rôle social pour ses tiers intervenants et sociopatrimonial pour ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.

La Société est dénommée : **POLE SANTE VICTOR HUGO**. Le siège social est fixé à : LA TALAUDIERE (42350), place Jean Moulin. La Société est constituée pour une durée de QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés via le guichet unique, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.
 Le capital social est fixé à la somme de : UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS ET QUATRE-VINGT-DIX-NEUF CENTIMES (1 558 194,99 EUR).
 Les apports sont partie en nature et partie en numéraire.
 Toutes les cessions de parts, à titre gratuit ou à titre onéreux, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable de l'assemblée générale ordinaire.
 Les cessions de parts doivent être constatées par acte authentique ou par acte d'avocat. Elles ne sont opposables à la Société qu'après la signification ou l'acceptation prévues par l'article 1690 du Code civil. Elles ne sont opposables aux tiers que lorsqu'elles ont de surcroît été publiées.
 Il est ici précisé que la société ne sera pas autorisée à se porter caution hypothécaire pour garantir les emprunts contractés par les cessionnaires de parts sociales.
 Les associés nomment pour premiers gérants de la société : la Société INF IMMO, la Société KINETALAU, la Société GAGG INVEST, la Société CABINET DU DOCTEUR IBN MEJD YAMINA.
 La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de SAINT-ETIENNE.
 Pour avis
 Le notaire.

Avis de vente

En application des art. L 331-19 et suivants du Code Forestier, avis est donné de la :
VENTE DE PARCELLES EN NATURE DE BOIS
sises sur la Commune de SOLORE EN FOREZ, Saint Laurent Rochefort (LOIRE)
Cadastrées :
> Lieudit "Goutteraie" section B n° 65 de 45 a 40 ca, section B n° 66 de 28 a 60 ca et section B n° 70 de 26 a 00 ca
Prix : 3 000,00 €
Frais d'acte en sus
Les propriétaires des parcelles boisées contiguës tels qu'ils sont désignés sur les documents cadastraux disposent d'un délai de deux mois, à compter de l'affichage en mairie pour faire connaître à Maître Philippe ROUDILLON, notaire à SAINT GERMAIN LAVAL (42260), 247, Rue Nationale, par lettre recommandée avec avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence, aux prix et conditions contenus dans les présentes.
Le tout sous réserve du non-exercice du droit de préemption éventuel de la SAFER AUVERGNE RHONE ALPES.
Maître Philippe ROUDILLON

CHRONIQUE JURIDIQUE |

Autorisation d'exploiter : Attention !

Aux termes de l'article L 331-6 du code rural, lorsque le preneur à bail est tenu d'obtenir une autorisation d'exploiter, la validité du bail ou de sa cession est subordonnée à l'octroi de cette autorisation.

Le refus définitif de l'autorisation ou le fait de ne pas avoir présenté la demande d'autorisation exigée en application de l'article L. 331-2 du Code Rural, dans le délai imparti par l'autorité administrative en application du premier alinéa de l'article L. 331-7, emporte la nullité du bail.

Si le fermier exploite des terres malgré un refus d'autorisation ou sans avoir souscrit une demande d'autorisation dans le délai imparti par le Préfet, le bail rural est donc nul. Le préfet du département dans lequel se trouve le bien objet du bail, le bailleur ou la SAFER, lorsqu'elle exerce son droit de préemption, sont les seuls à pouvoir demander la nullité du bail conclu au mépris des autorisations d'exploiter en intentant un recours auprès du tribunal paritaire des baux ruraux [Art L331-6 du code rural].

Enfin, seul le refus, après mise en demeure de le faire, de se soumettre à la procédure d'autorisation peut entraîner l'interdiction pour le preneur de poursuivre l'exploitation et la nullité du bail. La nullité du bail n'est pas la seule sanction à laquelle s'expose l'exploitant. Si, à l'expiration du délai imparti pour cesser l'exploitation des terres concernées, l'autorité administrative constate que l'exploitation se poursuit dans des conditions irrégulières, elle peut prononcer à l'encontre de l'intéressé une sanction pécuniaire d'un montant compris entre 304,9 et 914,7 € par hectare [Art L331-7 du code rural]. Cette mesure pourra être reconduite chaque année s'il est constaté que l'intéressé poursuit l'exploitation en cause.

Enfin, l'agriculteur qui exploite un fonds en dépit d'un refus d'autorisation d'exploiter devenu définitif ne peut bénéficier d'aucune aide publique à caractère économique accordée en matière agricole. [Art L 331-9 du code rural].

Marie-Christine Persol,
 FDSEA de la Loire, Service juridique

SCI 12 GRANDE RUE DE ST JULIEN

Au capital de 7622.45 €
15 rue Dormoy
42 000 Saint Etienne
448 790 113 RCS Saint Etienne

Transfert du siège social

Le 10 janvier 2021, par acte SSP il a été décidé de transférer le siège social au 36 rue du Onze Novembre 42 000 Saint Etienne et ce à compter du 10 janvier 2021.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
La nouvelle adresse du gérant est : 46 rue Saint Isidore 69003 Lyon
Mention en sera faite au RCS de Saint Etienne

CAPRICE

SARL au capital de 7500 €
15 rue Dormoy
42 000 Saint etienne
484 531 207 RCS Saint Etienne

Transfert du siège social

Le 10 janvier 2021, par acte SSP, il a été décidé de transférer le siège social au 36 rue du Onze Novembre 42 000 Saint Etienne et ce à compter du 10 janvier 2021
L'article 2.2.0 des statuts a été modifié en conséquence.
La nouvelle adresse du Gérant est : 46 rue Saint Isidore 69 003 Lyon
Mention en sera faite au RCS de Saint Etienne.

SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Appel à candidatures

APPEL À CANDIDATURES - Safer Auvergne-Rhône-Alpes
Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime. La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :
AS 42 25 0136 01 : superficie totale : 1 ha 58 a 81 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : ÉPERCIEUX-SAINT-PAUL (1 ha 58 a 81 ca) - '1941 CHE DE LA DILIGENCE' : B-898 - '1947 CHE DE LA DILIGENCE' : B-897 - 'AUX BARGES' : B-3-6-7 - 'Aux Barges' : B-4. Zonage : A, N. Occupation : Libre
AS 42 25 0134 01 : superficie totale : 1 ha 05 a 29 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : CHAMPOLY (1 ha 05 a 29 ca) - '0012 VOIEDES QUATRE CHEMINS' : B-1332 - 'URVAL' : B-1324-1325-1326-1725. Zonage : RNUnu. Occupation : Libre
AS 42 25 0138 01 : superficie totale : 1 ha 97 a 27 ca dont 14 a 97 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : SAINT-JUST-LA-PENDUE (1 ha 97 a 27 ca) - 'A LA ROCHE MOULIFER' : A-202-252. Zonage : A. Occupation : Occupée pour partie
AS 42 25 0135 01 : superficie totale : 11 ha 52 a 43 ca dont 8 ha 74 a 70 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance et Dépendance. Parcellaire : MARLHES (11 ha 52 a 43 ca) - '0040 CHE DE BARTOL' : C-374 - 'MONTARON' : C-202-206-207-377-378-379-380-381-382-383-384. Zonage : N, A. Occupation : Libre
AS 42 25 0139 01 : superficie totale : 86 a 98 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation. Parcellaire : CUINZIER (86 a 98 ca) - '0178 CHE DES VENDEENS' : B-1881-1882-1884. Zonage : A. Occupation : Libre
AS 42 25 0140 01 : superficie totale : 80 a 80 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation. Parcellaire : SAINT-NIZIER-SOUS-CHARLIEU (80 a 80 ca) - '0200 CHE DE RONCHIVOLLE' : A-734 - 'LE BAS' : A-729-730-735-736. Zonage : N, A. Occupation : Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **05/07/2025** (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à direction42@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 5 rue de la Télématique 42000 ST ETIENNE - Mail : direction42@safer-aura.fr.